DEMANDE D'AIDE MOBILI-PASS®

PRESTATAIRE DE MOBILITÉ :

.....

Cachet :

À RETOURNER À :

Nous vous invitons à consulter la liste des agences présente à la fin de ce dossier.

RÉSERVÉ À NOS SERVICES

Bénéficiaire : .....
Entreprise : .....
N° de siret
N° d'entreprise : .....
Dossier n° : .....
Affaire suivie par : .....
Code de gestion : CGR75

ActionLogement

Dossier à déposer dans les 6 mois de l'embauche, de la mutation ou de l'envoi en formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi

☐ **PRÊT** **et/ou** ☐ **SUBVENTION**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.
Avertissement : un dossier incomplet peut entraîner le refus de la demande

FICHE DE DIALOGUE

Etablie conformément à l'article L.312-17 du Code de la Consommation

SITUATION DE FAMILLE

	DEMANDEUR	CO-DEMANDEUR
Civilité	☐ Mme ☐ M.	☐ Mme ☐ M.
Nom		
Nom de naissance		
Prénom		
Date de naissance	└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┴┘	└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┴┘
Lieu de naissance		
Département/Pays de naissance		
Téléphone domicile	└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘	└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘
Téléphone professionnel	└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘	└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘
Téléphone portable*	└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘	└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘└┴┴┘
Adresse e-mail*	..... ☐ J'accepte de recevoir des offres commerciales de la part d'Action Logement Services. ☐ J'accepte de recevoir des offres commerciales de la part de ses filiales et partenaires sur des aides et services susceptibles de m'intéresser.	..... ☐ J'accepte de recevoir des offres commerciales de la part d'Action Logement Services. ☐ J'accepte de recevoir des offres commerciales de la part de ses filiales et partenaires sur des aides et services susceptibles de m'intéresser.

** Coordonnées nécessaires pour un meilleur traitement de votre dossier.*

☐ Marié(es) - Régime : ○ Communauté ○ Séparation de biens
☐ Pacsé(es) ☐ Célibataire ☐ Union libre ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e)
Nombre d'enfants à charge : ..... Âges : ..... À naître : .....
Autre(s) personne(s) à charge : .....

ADRESSE SUR LE SITE DE DÉPART

Adresse : .....
Code Postal : └┴┴┴┴┘ Ville : .....
☐ Locataire ☐ Propriétaire ☐ Hébergé(e)
Date de départ du logement : └┴┴┘└┴┴┘└┴┴┴┘

ADRESSE SUR LE SITE D'ARRIVÉE

Adresse : .....
Code Postal : └┴┴┴┴┘ Ville : .....
Date d'entrée dans le logement : └┴┴┘└┴┴┘└┴┴┴┘
Distance : ..... km entre le site d'arrivée et le site de départ
Temps de transport : ..... h ..... entre l'ancien domicile et le nouveau lieu de travail

RESSOURCES ACTUELLES

	DEMANDEUR	CO-DEMANDEUR
Salaire net mensuel	⌊⌊⌊⌊⌊⌋ € x ⌊⌊⌋ mois	⌊⌊⌊⌊⌊⌋ € x ⌊⌊⌋ mois
Prestations familiales	⌊⌊⌊⌊⌊⌋ € /mois	⌊⌊⌊⌊⌊⌋ € /mois
Autres revenus ou aides	⌊⌊⌊⌊⌊⌋ € /mois	⌊⌊⌊⌊⌊⌋ € /mois
Revenu fiscal de référence N-1	⌊⌊⌊⌊⌊⌋ €	⌊⌊⌊⌊⌊⌋ €

CHARGES ACTUELLES

Prêts en cours de remboursement

OBJET DU PRÊT	NOM DE L'ORGANISME PRÊTEUR	DATE DE LA DERNIÈRE ÉCHÉANCE	MONTANT DES MENSUALITÉS (assurances comprises)
		⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌋	€
		⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌋	€
		⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌋	€
		⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌋	€
		⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌋	€

Montant d'une pension alimentaire versée : ..... €
Loyer du logement sur le site d'arrivée : ..... €

MOTIF DU CHANGEMENT DE LIEU DE TRAVAIL

Profession : .....
☐ Mutation ☐ Embauche ☐ Formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi
Date d'effet de la mobilité : ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌋
Nom de l'employeur : .....
Adresse de l'employeur : .....
Code Postal : ⌊⌊⌊⌊⌋ Ville : .....

DÉPENSES FAISANT L'OBJET DU FINANCEMENT

SUBVENTION/DÉPENSES	
Frais d'assistance à l'installation dans le logement : honoraires d'organismes spécialisés pour des prestations d'accompagnement et d'aide pour la recherche d'un logement locatif dans le secteur privé ayant débouché sur la signature d'un bail	€

DÉPENSES SUR LE SITE DE DÉPART	
Frais d'assistance à la mise en location ou à la vente du logement	€
Frais et émoluments de notaire	€
Frais de mainlevée d'hypothèque	€
Indemnités de remboursement anticipé de prêts consécutives à la vente du logement et intérêts intercalaires de prêts relais	€

DÉPENSES SUR LE SITE D'ARRIVÉE	
Double charge de logement pendant 4 mois maximum	€
Frais d'agence pour la recherche d'un logement locatif	€
Frais d'établissement de contrats de location	€
Frais et émoluments de notaire relatifs à un bail notarié	€
Frais d'hôtel, d'hébergement en chambre d'hôtes ou gîte	€

TOTAL DES DÉPENSES	€

MONTANT DU PRÊT DEMANDÉ ..... € **durée (36 mois maximum) :** ..... **mois**

Taux nominal 1 % - Exemples de remboursement pour 1 000 € empruntés			
Durée	12 mois	24 mois	36 mois
Mensualité	83,79 €	42,10 €	28,21 €

Avez-vous déjà bénéficié d'une AIDE MOBILI-PASS® ? ☐ Oui ☐ Non

Date de l'obtention de l'aide : |_|_|_|_|_|_|_|_|

DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Le(s) soussigné(s) certifie(nt) :

- l'exactitude de tous les renseignements figurant dans la présente ;
- que l'aide demandée fait suite à une embauche, une mutation ou un envoi en formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi nécessitant une mobilité géographique ;
- que les dépenses pour lesquelles l'aide est demandée ne sont pas prises en charge par ailleurs ;
- dans le cadre d'une demande de prêt, avoir reçu et complété une fiche de dialogue et ne pas avoir déposé de dossier auprès de la Commission de Surendettement de la Banque de France en vue de l'élaboration d'un plan de redressement ou ne pas bénéficier d'un tel plan.

Il(s) reconnait(ssent) avoir été informé(s) qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-PASS® devront être immédiatement remboursées à Action Logement Services sans qu'il soit nécessaire, pour cette dernière, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable. Action Logement Services se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à ..... le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature du demandeur
(précédée de la mention «Lu et approuvé»)

Signature du co-demandeur
(précédée de la mention «Lu et approuvé»)

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
(EN COPIE INTÉGRALE)

DANS TOUS LES CAS

☐ Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité (à fournir par chaque demandeur) ;
☐ Copie intégrale du livret de famille ou document étranger équivalent (si enfant(s) à charge) ;
☐ Copie intégrale du contrat de bail signé du logement sur le site d'arrivée ;
☐ Copie d'un justificatif de domicile du lieu de départ datant de moins de 3 mois (par exemple : électricité, gaz, téléphone…) ;
☐ Copie du dernier avis d'imposition en votre possession (ou attestation de non imposition le cas échéant) ;
☐ Copie du contrat de travail et de son avenant ;

ou

☐ Attestation de l'employeur du demandeur précisant la mutation du précédent au nouveau lieu de travail, indiquant formellement le nouveau lieu et la date de prise d'effet (document joint à compléter ou attestation employeur similaire reprenant tous les éléments attendus) ;

ou

☐ Attestation d'embauche du nouvel employeur du demandeur, précisant formellement le lieu de travail et la date d'embauche (document joint à compléter ou attestation employeur similaire reprenant tous les éléments attendus) ;

ou

☐ Attestation précisant le lieu et la date du début de la formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (copie du contrat de travail…).

DANS LE CAS D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

☐ Les 2 exemplaires signés de la convention AIDE MOBILI-PASS® ;
☐ La lettre de mission précisant le contenu de la prestation, signée par le demandeur ;
☐ La facture originale de frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif établie par le prestataire de mobilité ;
☐ Le compte-rendu de fin de mission détaillé et signé par le demandeur.

DANS LE CAS D'UNE DEMANDE DE PRÊT

☐ Relevé d'identité bancaire (RIB) ;
☐ Copie des justificatifs de ressources du mois précédant la demande (salaires, prestations familliales, autres revenus…) ;
☐ Justificatifs d'autres revenus : rentes, pensions, retraites, fonciers (copie du bail) ;
☐ Quittances originales de loyer du (des) logement(s) loué(s) (site de départ et d'arrivée) pour la période concernée ;
☐ Originaux des dépenses engagées et dont le montant a été précisé sur la page précédente.

Action Logement Services pourra, au cours de l'étude du dossier, être amenée à vous demander des renseignements ou pièces justificatives complémentaires.

INFORMATION SUR LA LOI « INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES » : Les informations recueillies sont obligatoires pour le traitement de votre demande, la finalité principale de leur collecte étant l'instruction de votre dossier et sa gestion. Ces informations seront recensées dans un fichier informatisé et conservées en mémoire informatique. Les données collectées sont destinées aux services concernés d'Action Logement Services et, le cas échéant, à ses sous-traitants, prestataires et partenaires, à Action Logement Groupe et à l'ANCOLS. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles peuvent également être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux ou contre le financement du terrorisme. Action Logement Services est tenue au secret professionnel concernant ces données.
Vous disposez, conformément aux articles 38 et suivants de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement en vous adressant à Action Logement Services, 66 avenue du Maine, 75682 Paris Cedex 14, en joignant une copie de votre titre d'identité.

ActionLogement

Action Logement Services

SAS au capital de 20 000 000 d'euros - Société de financement agréée qui exerce son activité sous la supervision de l'ACPR
Siège social : 66 avenue du Maine, 75682 Paris Cedex 14 - 824 541 148 RCS Paris

www.actionlogement.fr **@Services_AL**

DEM-MOBILI-PASS - 28 avril 2017 - AIDE MOBILI-PASS® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

ATTESTATION EMPLOYEUR

Une attestation de votre employeur reprenant toutes les informations ci-après peut être admise.

EMPLOYEUR

Raison sociale : ..... Nombre de salariés .....
Adresse : .....
Code Postal : └┴┴┴┴┘ Ville : .....
Représenté (e) par : ☐ Madame ☐ Monsieur : .....
En qualité de : .....
Téléphone : └┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘ Adresse e-mail : .....

DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR

Déclare employer :
Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code Postal : └┴┴┴┴┘ Ville : .....
Poste occupé : .....
Cette prise de poste est consécutive à :
☐ **Une embauche**
Date effective d'embauche : └┴┴┴┴┴┴┴┘ Fin de période d'essai : └┴┴┴┴┴┴┴┘
☐ **Une mutation**
Date effective de mutation : └┴┴┴┴┴┴┴┘
Lieu de travail avant mobilité : .....
Code Postal : └┴┴┴┴┘ Ville : .....
Nouveau lieu de travail : .....
Code Postal : └┴┴┴┴┘ Ville : .....
☐ **Une formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi**
Lieu de la formation : .....
Code Postal : └┴┴┴┴┘ Ville : .....
Période de formation : du └┴┴┴┴┴┴┴┘ au └┴┴┴┴┴┴┴┘
L'intéressé(e) fait partie de nos effectifs à ce jour.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à ..... le └┴┴┴┴┴┴┴┘

Signature et cachet de l'entreprise

ActionLogement

Action Logement Services
SAS au capital de 20 000 000 d'euros - Société de financement agréée qui exerce son activité sous la supervision de l'ACPR
Siège social : 66 avenue du Maine, 75682 Paris Cedex 14 - 824 541 148 RCS Paris
www.actionlogement.fr **@Services_AL**

DEM-MOBILI-PASS - 28 avril 2017 - AIDE MOBILI-PASS® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

Exemplaire
Bénéficiaire

Convention de subventionnement AIDE MOBILI-PASS®

Entre :

Action Logement Services, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 20.000.000 €, immatriculée au RCS : Paris 824 541 148, située 66 avenue du Maine, 75682 Paris Cedex 14,dûment représentée,

Et :

NOM - Prénom : .....
Adresse : .....
Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Ci-après dénommé(e) le bénéficiaire,

Localisation de l'ancien logement : .....
Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....
Localisation du nouveau logement : .....
Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....
Montant de la prestation mobilité : .....€
Nom du prestataire mobilité : .....

1) Conditions de versement des fonds

L'AIDE MOBILI-PASS® est accordée au bénéficiaire en raison de sa situation de mobilité géographique liée à une embauche, à une mutation interne ou à une formation suivie dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Cette subvention a pour but de financer les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif réalisée par un prestataire de mobilité.

Hormis les cas de déménagement d'entreprise ou de procédure collective, l'AIDE MOBILI-PASS® peut être accordée uniquement si la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence principale est supérieure à 70 km, ou si la localisation de l'ancienne résidence principale nécessite un temps de transport de plus de 1h15 pour se rendre sur le nouveau lieu de travail.

Les fonds seront débloqués sur présentation des factures originales du prestataire de mobilité dans les 9 mois qui suivent la signature de la présente convention. Passé ce délai, le montant de la subvention sera ramené au montant afférent aux dépenses justifiées durant cette période de 9 mois.

2) Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

La direction du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie chargée de contribuer à l'efficacité économique, au bénéfice des consommateurs, est la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) : 59, boulevard Vincent Auriol ; 75013 PARIS Cedex 13.

3) Autorité de contrôle et d'évaluation

Action Logement Services, en tant qu'organisme collecteur de la participation des employeurs à l'effort de construction agréé, est soumis au contrôle et à l'évaluation de l'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) : 1, rue du Général Leclerc ; 92800 PUTEAUX (www.ancols.fr).

4) Information sur la Loi « informatique, fichiers et libertés »

Les informations recueillies sont obligatoires pour le traitement de la demande du bénéficiaire, la finalité principale de leur collecte étant l'instruction du dossier et sa gestion. Ces informations seront recensées dans un fichier informatisé et conservées en mémoire informatique. Les données collectées sont destinées aux services concernés d'Action Logement Services et, le cas échéant, à ses sous-traitants, prestataires et partenaires, à Action Logement Groupe et à l'ANCOLS. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles peuvent également être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux ou contre le financement du terrorisme. Action Logement Services est tenue au secret professionnel concernant ces données.

Le bénéficiaire dispose, conformément aux articles 38 et suivants de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, ainsi que d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement en s'adressant à Action Logement Services, 66 avenue du Maine, 75682 Paris Cedex 14, en joignant une copie de son titre d'identité.

5) Engagement sur l'honneur :

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur qu'il n'a pas bénéficié d'une autre AIDE MOBILI-PASS® au cours des 24 derniers mois, quel qu'en soit le montant.

Il s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est accordée ne sont pas prises en charge par ailleurs.

Il certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-PASS® devront être immédiatement remboursées à Action Logement Services sans qu'il soit nécessaire, pour cette dernière, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

Action Logement Services se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Action Logement Services **Date et signature**	**Bénéficiaire** **Date et signature** **(précédées de la mention «Lu et approuvé»)**

DEM-MOBILI-PASS - 28 avril 2017 - AIDE MOBILI-PASS® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

Exemplaire
Action Logement Services

Convention de subventionnement AIDE MOBILI-PASS®

Entre :

Action Logement Services, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 20.000.000 €, immatriculée au RCS : Paris 824 541 148, située 66 avenue du Maine, 75682 Paris Cedex 14,dûment représentée,

Et :

NOM - Prénom : .....
Adresse : .....
Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Ci-après dénommé(e) le bénéficiaire,

Localisation de l'ancien logement : .....
Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....
Localisation du nouveau logement : .....
Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....
Montant de la prestation mobilité : .....€
Nom du prestataire mobilité : .....

1) Conditions de versement des fonds

L'AIDE MOBILI-PASS® est accordée au bénéficiaire en raison de sa situation de mobilité géographique liée à une embauche, à une mutation interne ou à une formation suivie dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Cette subvention a pour but de financer les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif réalisée par un prestataire de mobilité.

Hormis les cas de déménagement d'entreprise ou de procédure collective, l'AIDE MOBILI-PASS® peut être accordée uniquement si la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence principale est supérieure à 70 km, ou si la localisation de l'ancienne résidence principale nécessite un temps de transport de plus de 1h15 pour se rendre sur le nouveau lieu de travail.

Les fonds seront débloqués sur présentation des factures originales du prestataire de mobilité dans les 9 mois qui suivent la signature de la présente convention. Passé ce délai, le montant de la subvention sera ramené au montant afférent aux dépenses justifiées durant cette période de 9 mois.

2) Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

La direction du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie chargée de contribuer à l'efficacité économique, au bénéfice des consommateurs, est la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) : 59, boulevard Vincent Auriol ; 75013 PARIS Cedex 13.

3) Autorité de contrôle et d'évaluation

Action Logement Services, en tant qu'organisme collecteur de la participation des employeurs à l'effort de construction agréé, est soumis au contrôle et à l'évaluation de l'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) : 1, rue du Général Leclerc ; 92800 PUTEAUX (www.ancols.fr).

4) Information sur la Loi « informatique, fichiers et libertés »

Les informations recueillies sont obligatoires pour le traitement de la demande du bénéficiaire, la finalité principale de leur collecte étant l'instruction du dossier et sa gestion. Ces informations seront recensées dans un fichier informatisé et conservées en mémoire informatique. Les données collectées sont destinées aux services concernés d'Action Logement Services et, le cas échéant, à ses sous-traitants, prestataires et partenaires, à Action Logement Groupe et à l'ANCOLS. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles peuvent également être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux ou contre le financement du terrorisme. Action Logement Services est tenue au secret professionnel concernant ces données.

Le bénéficiaire dispose, conformément aux articles 38 et suivants de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, ainsi que d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement en s'adressant à Action Logement Services, 66 avenue du Maine, 75682 Paris Cedex 14, en joignant une copie de son titre d'identité.

5) Engagement sur l'honneur :

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur qu'il n'a pas bénéficié d'une autre AIDE MOBILI-PASS® au cours des 24 derniers mois, quel qu'en soit le montant.

Il s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est accordée ne sont pas prises en charge par ailleurs.

Il certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-PASS® devront être immédiatement remboursées à Action Logement Services sans qu'il soit nécessaire, pour cette dernière, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

Action Logement Services se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Action Logement Services **Date et signature**	**Bénéficiaire** **Date et signature** **(précédées de la mention «Lu et approuvé»)**

ActionLogement

DEM-MOBILI-PASS - 28 avril 2017 - AIDE MOBILI-PASS® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.